

## AUTRES TARIFS SALLE POLYVALENTE

### TARIFS OPTION MENAGE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs ménage pour la salle polyvalente

- Ensemble des locaux (grande salle + 100 m<sup>2</sup>) : 250 €
- Grande salle : 190 €
- Salle de 100 m<sup>2</sup> : 130 €
- Petite salle : 60 €
- Cuisine : 70 €

Seulement pour petite salle + espace traiteur

Pour toute location de la salle polyvalente un chèque caution ménage sera demandé sur la base de ce tarif et ceci en plus de la caution de location de salle pour ceux qui ne prennent pas l'option.

### TARIFS LOCATION VAISSELLE A LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs de location de vaisselle pour la salle polyvalente :

Nombre de personnes	Prix commune	Prix Hors commune
Pour 1 à 50 personnes :	15 €	20€
Pour 51 à 200 personnes :	35 €	45€
Pour 201 à 350 personnes :	50 €	60€

Toute vaisselle cassée ou détériorée sera facturée 2 €.

### TARIF DE LOCATION PONCTUELLE DE LA PETITE SALLE (SALLE POLYVALENTE) A DES HABITANTS DE LA COMMUNE

- Un tarif de 15 Euros sera facturé pour la location ponctuelle de la petite salle (salle polyvalente) à des habitants de la commune.

### TARIFS LOCATION DU PERCOLATEUR

Tarif pour mettre à disposition le percolateur aux personnes qui louent la salle ou aux associations communales lors de diverses manifestations dans la commune :

- 10 Euros aux personnes qui louent la salle ou aux associations communales lors de diverses manifestations dans la commune.

### TARIFS LOCATION TABLES MANGE DEBOUT et ENSEMBLES DE TABLES/BANCS

Uniquement pour ceux qui louent la salle des fêtes et/ou les habitants de la commune

- Un tarif de 5€ sera facturé par table mange-debout louée. Un chèque caution de 100€ sera demandé (en plus des autres) pour toute location de ces tables.

Uniquement pour les habitants de la commune

- Un tarif de 5€ par ensemble (1 table et 2 bancs). Un chèque caution sera demandé (entre 250€ et 750€ en fonction du nombre d'ensembles pris).

### INTERVENTION AGENTS COMMUNAUX

Toutes interventions d'un agent communal à la salle polyvalente pour mauvaise utilisation ou dégradation de matériels seront facturées 45 € de l'heure ; toute heure commencée sera facturée dans sa totalité.